

Foire aux questions Pianos publics du Plateau-Mont-Royal

Cette FAQ concerne seulement les résidents du Plateau.
Contactez votre ville ou arrondissement si vous souhaitez implanter ce projet.

Comment vous est venue l'idée des pianos publics ?

Le projet initial s'intitule « [Play me I'm yours](#) ». Depuis 2012, Le Plateau s'en est inspiré et l'a adapté à notre réalité, ainsi qu'aux orientations de nos partenaires. Depuis de nombreux arrondissements ont emboité le pas.

Qui sont vos partenaires dans ce projet ?

Les partenaires du projet sont des regroupements de citoyens, des sociétés de développement commercial, des organismes œuvrant dans le domaine de la musique, des chorales, etc. Ils ont la responsabilité du piano installé sur leur territoire.

Comment sont choisis les artistes qui peignent les pianos ?

Les artistes peintres des pianos sont des artistes reconnus pour leurs talents. Ils sont choisis par les partenaires qui ont la responsabilité du piano installé sur leur territoire.

Que faites-vous lorsqu'il pleut ?

Lorsque de la pluie est prévue à l'avance, nous conservons la bâche qui les protègent de l'eau. Les pianos ne sont donc pas disponibles. Si les pianos sont déjà ouverts et qu'une pluie soudaine commence à tomber, nous demandons aux passants de remettre la bâche qui est toujours à l'arrière sur le piano. Une protection est mise sur le haut du piano afin d'éviter que de l'eau ne s'infilte.

J'aimerais prendre part au projet en donnant un piano. Comment faire?

Actuellement, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal n'accepte plus les dons de pianos puisque son entrepôt est plein. Nous vous remercions, cependant, de votre générosité et nous vous invitons à contacter un autre arrondissement.

J'aimerais réserver un piano du Plateau pour une prestation, un tournage un événement. Comment faire? Les pianos sont offerts prioritairement aux passants afin qu'ils puissent jouer et animer l'espace public. Les événements doivent être approuvés, au préalable. Communiquez par courriel à : evenementspublics.pmr@ville.montreal.qc.ca. Les pianos peuvent être réservés pour une période ne dépassant pas deux heures durant les heures d'ouverture du piano soit de 10 h à 20 h. En dehors de ces heures, des frais seront chargés aux utilisateurs.

Est-ce que je peux installer un piano sur ma rue, dans ma ruelle, dans l'espace public ?

Pour installer un piano dans l'espace public vous devez faire une demande d'événement. [Ville.montreal.qc.ca/plateau/evenements](http://ville.montreal.qc.ca/plateau/evenements).